

# REPRISE DES VISITES À LA MATERNITÉ

à partir du mardi 22 juin 2021

**La présence du conjoint est autorisée 24H/24.**  
**Les visites sont autorisées de 15H à 19H**  
**pour les FRÈRES ET SOEURS du nouveau-né.**

La durée de la visite est limitée à 1H,  
à 3 enfants maximum capables de porter un masque  
et dans le respect des mesures barrières.

**SEUL LE CONJOINT** est autorisé  
en

- Echographie
- Secteur de grossesse pathologique
- Secteur de salle de naissance : pré-travail et travail

**Secteurs interdits par le conjoint :**

- Consultations programmées

**Pré-requis :**

- **Ne pas avoir de symptômes COVID** (toux, fièvre...),
- Il est fortement recommandé d'avoir eu recours à la vaccination pour se protéger et protéger les autres
- **Se munir d'un masque « grand public »** à porter durant la durée de la visite
- Se laver les mains à l'entrée et à la sortie
- Ne pas faire d'allers et venues dans les couloirs

**Si vous présentez des signes cliniques à l'entrée,  
vous ne serez pas autorisé à rester.**



*Prenez-soin de vous et des autres !*

A ce jour, la crise sanitaire liée au COVID n'est pas terminée. C'est pourquoi afin de préserver vos proches, nous faisons appel à la responsabilité citoyenne de chacun pour respecter l'ensemble de ces mesures. En cas de non-respect, les visites seront interdites.